

LES TITRES PRO

Responsable-coordonnateur Services au Domicile

DURÉE

6 mois de formation
dont 6 semaines de
stage

12 mois en alternance

LIEU DE FORMATION

42, rue de la Gitonnière
37300 Joué-Lès-Tours

FINANCEMENT

CPF, CPF de transition,
CIF CDD, financements
pôle emploi, contrat
d'apprentissage ou de
professionnalisation...

NIVEAU

Niveau 5 (BAC+2)



Barbara TESSIER
42, rue de la Gitonnière
37300 Joué-Lès-Tours
02 47 67 65 18
contact@antee-formation.com



Antée formation
apprendre autrement

● LE MÉTIER

Le métier de Responsable-coordonnateur Services au Domicile se décline selon les activités suivantes : Assurer un rôle de manager de proximité ; Renforcer la dimension «relation client» de la fonction ; Répondre aux enjeux de qualité et à l'évolution des prestations ; Être attentif aux conditions de travail des intervenants ; Représenter sa structure dans différentes instances de proximité.

● EMPLOIS VISÉS

Le responsable de secteur services à la personne exerce son métier dans différents secteurs d'activités et dans différentes structures publiques ou privées. Les emplois peuvent varier en fonction des structures (Responsable de secteur, coordonnateur d'activités sociales).



● PRÉREQUIS

- Niveau 4 (BAC) ou expérience professionnelle dans le service à la personne
- Vous avez le sens du service et un tempérament de leader

● CONTENU

Module 1 : Concevoir et organiser une prestation de services au domicile

- Analyser une demande de services au domicile, recueillir les attentes et concevoir une prestation adaptée.
- Réaliser la gestion administrative en lien avec la prestation.
- Organiser et coordonner la prestation de services au domicile.

Module 2 : Animer et coordonner une équipe d'intervenants à domicile

- Recruter des intervenants et accompagner leur intégration.
- Planifier et contrôler l'activité des intervenants.
- Accompagner et soutenir l'équipe des intervenants.

Module 3 : SContribuer à l'amélioration de la qualité du service et représenter la structure auprès de partenaires

- Veiller à la qualité du service rendu lors des interventions à domicile.
- Coopérer avec des partenaires pour coordonner les interventions au domicile.